

Chalette

Magazine municipal / n°62 / Mai 2015



Place Commune



Opération citoyenne pour une ville plus agréable
P.11



Tous ensemble, parents, équipes d'animation pour des vacances pour tous
P.13



Vers la création de potagers partagés

P. 9



Non à la disparition de nos communes

Le Parlement discute actuellement de deux lois dangereuses pour l'avenir de nos collectivités locales. Avec ces deux lois, à quoi pourrait ressembler la France de demain ? À un territoire sans communes mais avec des métropoles et des grandes régions, à la fois concurrentes et technocratiques. Les services publics seraient vendus aux intérêts privés des grandes multinationales de l'eau, de la gestion des déchets, du nettoyage, de la restauration collective. La technique utilisée pour briser les collectivités locales est la même partout en Europe. En France, la réforme territoriale est déjà bien engagée sur cette pente dangereuse : réduction du nombre de communes, de départements et de régions pour créer des « super métropoles », des « super régions » et des Villes nouvelles ; baisses drastiques de la dépense publique et des dotations d'État ; transferts de compétences dans un sens puis dans l'autre, sans les moyens qui vont avec, puis privatisation forcée des services publics, faute d'argent, vers les entreprises privées. Les villes seront privées de leurs moyens d'agir (budgétaires, réglementaires, politiques) au service de tous. Comme pour bien d'autres mesures austéritaires, la Grèce a servi de laboratoire (de 6 000 à 325 communes) : 300 kilomètres parfois pour assister à un conseil municipal, un nombre d'élus diminué de moitié, 65 % de baisses dans le budget des municipalités, puis des privatisations massives. L'objectif est de réduire le nombre de conseillers municipaux pour accroître celui des élus intercommunaux. Ce n'est pas des économies que l'on cherche à faire mais à réduire la représentativité populaire et la pluralité politique en faisant disparaître les élus de proximité.



Ce coup d'État contre la démocratie locale a lieu en France sous l'égide du Président de la République et de son gouvernement. Sa réforme territoriale et institutionnelle prévoit l'instauration forcée de communautés de communes (20 000 habitants minimum) et la création de grandes régions difformes, la disparition des départements, le tout alors que 28 milliards d'euros en cumulé seront pris dans les poches des collectivités locales entre 2014 et 2017. Comme en Grèce, cette austérité risque d'aggraver la situation et de fragiliser toujours plus les populations les plus modestes.

Les élus de Chalette refusent la disparition des communes.

Dans le prolongement de la journée de mobilisation « anti-austérité » du 22 janvier 2015, nous appelons les Chalettois à riposter, ensemble, pour que notre Ville reste au service des citoyens et non au service des banques et des multinationales.

Chalette y contribue déjà en convoquant un conseil municipal extraordinaire sur la Fête de Chalette (dimanche 7 juin à 11 heures) pour se déclarer « hors marché transatlantique » : cela fera l'objet d'un dossier spécifique lors de notre prochain magazine.

Franck Demaumont
Maire de Chalette-sur-Loing,
Vice-président de l'A.M.E.

Sommaire

P2 – **Édito**

P3 – **Actualités**

Le Conseil municipal a voté les subventions

P4 – **On en parle**

Des financements pour améliorer votre habitat

P5 – **Portraits**

Maryline P., Roberto Moreira, Thierry Cordier

P6 – **Vivre ensemble**

Le logement : un droit fondamental pour tous

P7 – **Agenda 21**

Elaborons ensemble notre Agenda 21 : deux habitants proposent des pistes d'action

P8 – **Du côté de la radio**

Une radio tournée vers l'avenir...

P9 – **On en parle**

Potagers partagés, une expérience à enraciner

P10 – **A travers la ville**

Succès des portes ouvertes du Lycée Professionnel du Château-Blanc

P11 – **Action citoyenne**

Opération citoyenne pour une ville plus agréable

P12 – **Arts et culture**

De l'importance de la scolarisation des enfants de deux ans, l'exemple de l'école maternelle de Vésines

P13 – **Vacances d'été**

Tous ensemble, parents, équipes d'animation pour des vacances pour tous

P14 – **Libre expression**

P15 – **Histoire d'avant**

Les vingt ans du Musée d'écologie

P16 – **A l'affiche**

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont

Directeur de la communication : B. Ballu

Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard,

B. Taleb

Mise en pages et impression :

Orient Express 01 40 64 44 10



Actualités

Le Conseil municipal a voté les subventions

Chaque année, les associations et clubs sportifs attendent le vote du budget par le Conseil municipal avec une attention toute particulière. En effet, ce vote permet l'attribution des subventions assurant ainsi la continuité, voire le développement, de leurs activités.

Les montants des subventions répondent à plusieurs critères et sont étudiés par les commissions municipales. En plus de la présentation d'un bilan et d'un projet financiers, la participation aux manifestations locales telles la Fête de Chalette et la Semaine de la solidarité internationale, les engagements des associations à faire vivre les valeurs du vivre-ensemble, de laïcité et du développement de la citoyenneté constituent des objectifs communs. Pour ce qui concerne le mouvement sportif, le nombre de licenciés, les projets sportifs, la performance ainsi que le rayonnement de la Ville sont étudiés par les élus avec le plus grand soin.

Le montant total des subventions attribuées est de 459 384 euros. Il se répartit entre les 74 clubs et associations et va de 80 euros à 132 500 euros pour le C.C.A.S. Notons que les plus importantes sommes incluent les montants des salaires des agents



mis à la disposition des associations et ce dans le cadre d'une convention d'objectif annuelle entre l'association et la Ville (Association des amis de Radio C2L, le Guidon chalettois, l'U.S.C. Football pour ne prendre que les plus importantes). Celles-ci

faisant l'objet d'un vote par les élus du Conseil municipal.

Vous trouverez sur le site Internet de la Ville - www.ville-chalette.fr - l'ensemble des montants attribués aux différents clubs et associations.

B. Ballu

Infos seniors

Du nouveau dans les foyers Paul-Marlin et Jacques-Duclos

Le foyer Paul-Marlin, fermé depuis quelques mois pour permettre la réfection de sa toiture et le rajeunissement de la salle de restauration, rouvrira ses portes le lundi 4 mai avec quelques nouveautés. Ainsi, à compter de cette date l'établissement fonctionnera **du lundi au vendredi sur réservation, au plus tard la veille avant 10 heures, au foyer Jacques-Duclos (02.38.93.34.18)**. Les repas seront désormais préparés au foyer Jacques-Duclos et livrés en liaison chaude au foyer Paul-Marlin, excepté les lundis où il sera proposé une formule grillades. À noter que le nombre de couverts sera limité à 50. La fermeture annuelle du foyer Paul-Marlin aura lieu en août. Quant au foyer Jacques-Duclos, celui-ci sera fermé durant les mois de juillet et août afin d'effectuer des travaux de



modernisation et d'insonorisation. Pendant cette période, les résidents auront la possibilité de prendre leurs repas au restaurant scolaire de Vésines situé à quelques pas. Ceux qui le peuvent et qui le souhaitent pourront bien évidemment être accueillis en juillet au foyer Paul-Marlin. Le foyer Jacques-Duclos continuera d'accueillir les convives **du mardi au samedi** et recevra les groupes.

Le nouveau fonctionnement des foyers permet un élargissement du service rendu aux personnes âgées puisqu'il sera désormais proposé du lundi au samedi.

B. Taleb



L'USC Taekwondo a fait «un carton» plein de médailles à l'open de Limoges les 11 et 12 avril au cours duquel 6 jeunes Chalettois benjamins et minimes ont remporté 5 médailles d'or et 1 médaille d'argent

On en parle...

Des financements pour améliorer votre habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

À l'initiative des élus de l'Agglomération montargoise, cette opération qui a débuté en janvier 2015 pour une durée de trois ans est destinée à aider les propriétaires (privés) de logements anciens qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration, d'économies d'énergie ou d'adaptation. Ce dispositif qui concerne l'habitat ancien vise à l'amélioration de 306 logements occupés par leur propriétaire. Ces aides sont soumises à un plafond de ressources. Des subventions sont également disponibles pour des propriétaires bailleurs souhaitant réhabiliter des logements

dégradés ou énergivores avec, pour objectif, l'amélioration de 29 logements locatifs sur trois ans. Pour ces derniers, l'obtention de subventions est soumise à l'engagement de louer pendant neuf ans des logements à loyer « maîtrisé ».

Attention ! Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier auprès de l'A.N.A.H.⁽¹⁾ et doivent obligatoirement être effectués par des professionnels du bâtiment.

Pour vous informer et vous guider dans votre démarche, l'Agglomération montargoise met à votre disposition gratuitement les conseils

Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat

2015
2017



DES FINANCEMENTS
POUR AMELIORER
VOTRE LOGEMENT

de techniciens. Pour plus de renseignements ou pour un rendez-vous, contacter l'Habitat et Développement – Pact du Loiret – 10, rue du Bon Guillaume – 45200 Montargis – Tél. : 02.38.3.27.98 – courriel : hd-pact45@orange.fr – ou les sites Internet www.hdpact45.com et www.agglo-montargoise.fr

¹ Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

Du nouveau

dans la galerie marchande de Saint-Gobain

Depuis le 1^{er} janvier, la galerie marchande de Saint-Gobain accueille un nouveau commerce de restauration rapide. Le snack-bar *Chez Patrick et Marie* propose un éventail de plats rapides à emporter ou à consommer sur place. Patrick et Marie Baudet, les propriétaires, connaissent bien les lieux. En effet, après avoir exercé le métier de chauffeur-routier aux Établissements Janssens pendant 25 ans, Patrick se retrouve au chômage suite à un licenciement économique. Lui vient alors l'idée de se lancer dans la restauration ambulante. Il débute avec une caravane puis acquiert un camion et s'installe dans la Z.A.C. Saint-Gobain de Chalette, seule ville de l'agglomération qui lui a délivré une autorisation. Au fur et à mesure du temps et le bouche à oreille aidant, Patrick et Marie fidélisent leur clientèle. Mais si à la belle saison il est agréable de travailler à l'extérieur, durant l'hiver les conditions sont plus difficiles tant pour le commerçant que pour les clients. Ainsi au bout de quatre ans,

Patrick et Marie décident d'acheter et se retrouvent, le hasard faisant, dans la galerie marchande de Saint-Gobain, face au lieu où ils ont exercé leur activité ambulante. L'occasion rêvée pour ce couple de garder sa clientèle et de l'augmenter grâce au bar et à une salle de restauration accueillante décorée avec goût par Marie. Ouvert du lundi au samedi de 8 heures 30 à 19 heures, le snack-bar propose des croque-monsieur, salades composées, desserts,

des menus à 6 euros boisson comprise (canette) et des plats qui s'adaptent aux saisons avec, en prime, la possibilité de commander et de réserver par téléphone (06.73.44.68.56). Trois mois après l'ouverture de l'établissement, le couple se dit satisfait. Il envisage d'ailleurs dès cet été de réaliser une terrasse extérieure. Une activité qui ne manquera pas de dynamiser cette zone d'activités chalettoise.

B. Taleb



Portraits

Dans le Chalette Place Commune du mois dernier nous vous avons proposé une immersion à la piscine Auguste-Delaune. Nous vous avons alors présenté son personnel et ses activités, notamment celles en direction des scolaires. Ce mois-ci nous vous proposons de continuer ce reportage en tendant le micro à quelques-uns de ses usagers. Rencontres.



Un samedi matin à la piscine (juin 2004)

Madame Maryline P.

« Je suis une fidèle utilisatrice de la piscine Auguste-Delaune. J'habite Chalette, au Lancy, depuis mars 1980 et je crois bien que je me rends dans cet établissement depuis cette date. Mon époux et moi-même aimons l'eau ; aussi dès que nos enfants ont été en âge d'apprendre à nager nous les avons initiés. Pendant quatre années j'ai été membre du club d'aquagym ; aujourd'hui je n'en suis plus adhérente mais je m'astreins à aller deux fois par semaine à la piscine. J'y vais par plaisir et pour avoir une activité. Je ne me vois pas m'enfermer dans une salle pour faire de la gym, je préfère la piscine et puis c'est bon pour la santé. De plus, j'apprécie l'état d'esprit de l'équipe, le côté familial et convivial de cet équipement. Ce qui ne m'empêche pas d'attendre avec impatience une nouvelle piscine avec un bassin plus grand et des équipements adéquats, ne serait-ce que des vestiaires, des casiers plus spacieux et des sèche-cheveux plus nombreux et plus pratiques d'utilisation. Je souhaite également que sa localisation ne me contraigne pas à y renoncer. Et puis cela permettrait peut-être aussi de reprogrammer des créneaux pour le troisième âge. Tout cela attirerait plus de monde, certaines personnes

ayant abandonné cet établissement pour d'autres de l'agglomération, l'ancienneté et ses conséquences ayant été sans doute une des raisons de cet abandon ».

Roberto Moreira, 33 ans, habitant de Villemendeur

« J'amène ma fille depuis déjà trois mois aux bébés nageurs à la piscine Auguste-Delaune de Chalette. C'est un véritable plaisir de partager ce moment avec elle, de la voir jouer, s'épanouir et rire dans l'eau grâce aux ballons, aux arrosoirs, aux tapis,



aux « frites », aux toboggans... Cette activité lui permet de se familiariser avec l'environnement aquatique tout en développant ses habiletés motrices. C'est aussi un premier pas vers la sociabilisation car elle observe et interagit avec les autres enfants. Avec cette animation, ma fille gagne

en éveil, en autonomie, en bien-être et en confiance. La convivialité est également de mise grâce à l'équipe encadrante accueillante, sympathique et à l'écoute des parents ».

Thierry Cordier, 54 ans, habitant de Cepoy

« J'aime beaucoup le sport. Avant, je pratiquais la course à pied mais en raison d'un problème au genou, j'ai dû arrêter. Mon orthopédiste m'a conseillé la natation qui est un sport plus doux. Au départ, je me rendais à la piscine Auguste-Delaune de Chalette avec ma femme et un couple d'amis. Comme on ne nageait pas très bien, on a décidé de prendre des cours de perfectionnement donné par le maître nageur Erwan qui est très sympathique. J'apprécie qu'il descende parfois dans l'eau avec nous pendant les cours. J'ai ainsi appris à nager le crawl. À présent, je vais tous les lundis soir à 19 heures au cours de perfectionnement proposé par Sébastien d'une durée d'une heure et demie. Nous sommes une vingtaine à participer à ce cours. J'ai hâte qu'une nouvelle piscine soit construite car la piscine Auguste-Delaune commence à être vétuste, notamment au niveau des vestiaires ».

D. Creff et B. Taleb

Vivre ensemble

Le logement : un droit fondamental pour tous

La trêve hivernale des expulsions locatives s'est achevée le 31 mars. Depuis le 1^{er} avril, les expulsions peuvent à nouveau être mises en œuvre par un huissier. Le droit au logement auquel chaque citoyen devrait avoir accès est donc remis en cause pour de nombreuses familles qui craignent d'être mises à la rue suite à un jugement d'expulsion.

Un dispositif d'aide aux personnes en difficulté est mis en place par le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) avec la participation d'un groupe d'élus à l'écoute des habitants et qui les soutiennent dans leurs démarches, se déplacent parfois au domicile et participent à la préparation des commissions qui examinent les procédures d'expulsion en sous-préfecture. Ils défendent les intérêts des Chalettois et se mobilisent afin que le droit au logement soit respecté. Selon Chantal Clément, adjointe aux affaires sociales, « les retards de loyer sont souvent dus à des accidents de la vie : la perte d'un travail, une séparation ou bien une maladie... Avec la crise, de plus en plus de personnes rencontrent des difficultés pour s'acquitter de leur loyer ou de leurs factures de gaz et d'électricité. Il est essentiel d'agir le plus tôt possible pour éviter qu'elles ne s'enfoncent un peu plus dans la misère avec une dette qui augmente. Le logement est un droit fondamental, c'est avant tout une question de solidarité. »

À Chalette, une cinquantaine de familles sont ainsi suivies par le C.C.A.S. Son rôle est de les aider à accéder à leurs droits : A.P.L., dossier D.A.L.O. (droit au logement opposable)... Les agents du C.C.A.S. leur expliquent les démarches à suivre et les orientent vers les services appropriés. À titre d'exemple, il existe le Fonds Unifié Logement (F.U.L.) géré par le Conseil départemental : son but est d'aider les personnes en difficulté pour permettre leur accès ou leur maintien dans le logement en finançant différents types d'accompagnement social lié au logement. Bien sûr, tout cela se fait sans aucun jugement et en respectant la confidentialité des informations. Le C.C.A.S. peut également, sous certaines conditions, apporter une aide pour financer une partie du loyer ou bien l'assurance du logement. Enfin, une commission extra-municipale qui sera constituée de membres d'associations et d'habitants de la commune est en cours de création afin d'apporter toutes les

informations nécessaires pour l'accès et le maintien dans le logement. Si vous souhaitez vous engager dans cette démarche, vous pouvez contacter le C.C.A.S. au 02.38.89.59.93.

D. Creff, en collaboration avec S. Desmaret



Chantal Clément,
adjointe aux affaires
sociales



Faire vivre
le droit au
logement
Chalette s'engage

Les immeubles en fête, c'est fin mai

« La Fête des voisins » ou « Immeubles en fête », c'est une fête permettant à des voisins de se rencontrer de façon conviviale.

Depuis 2010, elle est organisée le dernier vendredi du mois de mai ou le premier vendredi du mois de juin.

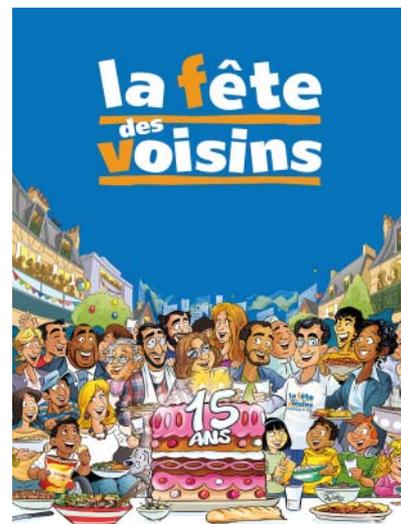
L'an passé, pour la 15^{ème} édition, 7,8 millions de personnes ont, un peu partout en France, participé à la fête et ce avec le soutien de plus de 1050 mairies et bailleurs.

Pour 2015, à Chalette, à l'heure où nous mettons sous presse votre Cha-

lette Place Commune, deux « Fêtes des voisins » sont d'ores et déjà annoncées, l'une le samedi 30 mai par la C.N.L. de Chalette à 19 heures, sur la pelouse de la rue de la Folie dans le quartier de Vésines, la deuxième le 12 juin dans le Parc Ravel situé dans le quartier Kennedy.

Si vous souhaitez vous aussi organiser une petite fête au pied de votre habitation, contactez soit le Service Vie des quartiers au 02.38.98.87.92, soit la CNL à l'adresse mail : fredericchapau@aol.com. Une aide logistique peut vous être apportée.

P. Avezard





Agenda 21

Elaborons ensemble notre Agenda 21 : deux habitants proposent des pistes d'action

Rencontre avec Christophe Loiselet

Je suis un ingénieur arrivé à l'usine Hutchinson de Chalette il y a maintenant plus de 25 ans.

Après une vie professionnelle en production et logistique, je suis maintenant dans l'activité sociale et syndicale de l'usine de Chalette, et du caoutchouc en France, pour mon syndicat C.F.E.-C.G.C.

Deux thèmes m'ont particulièrement attiré pendant la soirée de réflexion sur l'Agenda 21 :

- la demande de mieux relier les lieux d'habitation, de travail, de com-



merce par des modes de circulation et de transports pratiques et respectueux de l'environnement,

- la réflexion autour du partage harmonieux des zones d'activités et des lieux d'habitation en permettant aux entreprises de ne pas être exclues de la ville.

Dans le monde de l'usine depuis

toujours, je ne vois pas une ville comme une cité dortoir, comme je ne vois pas un pays sans industrie.

Le vrai développement durable consiste, pour moi, à mettre en place une situation permettant de produire localement les biens de qualité et durables dont nous avons besoin. Si la recherche et les grands groupes industriels comme Hutchinson ont leur place, les aménagements et services proposés par une ville comme Chalette doivent donner en retour des commandes et des productions locales qui seules permettront à notre tissu industriel de durer.

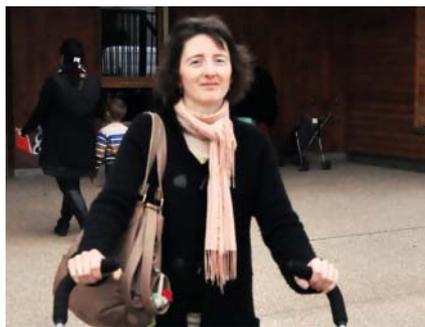
Entretien avec Sonia Forestier-Blondeau

Chalettoise, représentante des parents d'élèves de l'école Camille-Claudé, depuis plusieurs années je me préoccupe des problèmes environnementaux. Progressivement, je me suis mise à réfléchir à ce que je peux faire, moi simple citoyenne, pour contribuer à réduire mon impact sur le monde qui m'entoure pour mon bien-être personnel mais aussi celui des autres. La démarche de l'Agenda 21 de la Ville rejoint donc mes préoccupations.

La Ville souhaite associer la population, dans toutes ses composantes, à l'élaboration d'un Agenda 21. Votre participation à un des ateliers qui se sont tenus en mars confirme votre intérêt. Quelles idées ou propositions aimeriez-vous voir retenues dans ce futur Agenda 21 ?

Pendant l'atelier ont été évoquées beaucoup de pistes concrètes sur la solidarité et le développement durable. Nous avons ainsi insisté sur l'importance de mettre le vivre-ensemble au cœur du projet, notamment en multipliant, dans et hors l'école, les échanges autour des différentes cultures : connaître nos différences mais aussi les valeurs qui nous unissent.

Côté environnement, il y a le sujet du stationnement aux abords du nouveau groupe scolaire Camille-Claudé et donc de la place de la voiture dans nos



villes. Les parents se plaignent beaucoup du manque de parkings proches des entrées de l'école et ne sont pas convaincus par l'idée d'aller se garer sur la place Jean-Jaurès ! Même si beaucoup de familles n'habitent pas loin de l'école et pourraient venir à pied ou à vélo, on peut aussi comprendre que, lorsqu'on travaille, chaque minute compte et que ce n'est pas facile de laisser la voiture. La proposition d'un ramassage à pied des enfants habitant dans les rues autour de l'école (appelé souvent « pédibus ») me semble intéressante et les enfants prendraient l'habitude de marcher plus.

Quels pourraient être les premiers axes de réflexion ?

Pour poursuivre la réponse précédente, je dirais que l'aménagement de la voirie pour faciliter

les déplacements à pied (notamment pour les poussettes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap) ou à vélo dans le Bourg est un sujet essentiel : il faut reconnaître que l'absence d'abaissement des trottoirs au niveau des passages piétons ou la largeur des trottoirs, par exemple, n'aident pas à changer sa façon de circuler. Un autre axe pourrait être le retour des espaces verts au cœur de la ville (ce qui est déjà dans les projets municipaux) ; je pense notamment à la place Jean-Jaurès dont la moitié a été rendue à la verdure mais qui est peu investie par les piétons : peut-être que l'aménagement d'un espace pour les enfants y aiderait et pourrait en faire un espace de vivre-ensemble pour les familles du quartier...

B. Ballu

En 2015 élaborons ensemble notre Agenda 21

Les prochaines rencontres avec les habitants se dérouleront aux dates suivantes :

- à Vésines, place de la Commune de Paris, mardi 5 mai de 18h à 20h
- à la Pontonnerie, place Albert-Camus, mercredi 6 mai, de 18h à 20h
- à Kennedy / Château-Blanc, parking de l'école Pierre-Perré, vendredi 22 mai de 16h à 19h (animations et crêpes)

Chalette sur-Loing

Une radio tournée vers l'avenir...

Voix féminine des infos, Déborah Creff est journaliste depuis sept ans à C2L. En mars dernier, le conseil d'administration de l'association présidé par Philippe Henry l'a choisie pour devenir la nouvelle directrice de la radio. Elle est en poste depuis le 1^{er} mai et les projets ne manquent pas...

Comment en êtes-vous venue à faire de la radio ?

J'ai découvert le monde de la radio au cours de mes études de journalisme. La première fois que j'ai parlé au micro dans un studio, cela a été comme une révélation pour moi. Ce jour-là, mon professeur qui était également journaliste à France Inter m'a spécifié que «j'écrivais naturellement radio» et que j'avais une «voix». Dès lors, j'ai voulu faire un stage en radio. J'ai alors poussé la porte de la station locale près de chez moi : à l'époque, C2L s'appelait encore Radio Chalette et se situait au Gué aux Biches.

Qu'est-ce qui vous passionne à la radio ?

La radio, c'est avant tout un métier de rencontres et d'ouverture au monde... Toute la particularité de C2L, c'est d'être l'une des dernières radios libres du Loiret. Ses enjeux sont différents d'une radio commerciale. C2L assume une véritable mission de service public en contribuant à renforcer la cohésion du tissu social local. Espace de liberté et d'expression, C2L est avant tout une radio citoyenne, populaire, alternative et plurielle. Les auditeurs et auditrices se retrouvent dans cette station de proximité car ils ont le sentiment qu'on parle d'eux, de leurs préoccupations. C'est un média associatif, accessible, fait pour tous et par tous.

Quels sont les projets de la radio ?

En tant que radio associative locale engagée dans les mouvements sociaux, économiques, politiques et culturels, nous désirons donner à C2L les moyens d'offrir à son ter-



ritoire un miroir, une tribune, un espace de débat et d'expression. Pour cela, il est nécessaire d'accroître la présence à l'antenne des acteurs locaux, départementaux et régionaux en les impliquant plus fortement dans cet outil de communication de proximité. Nous souhaitons poursuivre l'enrichissement des informations matinales avec plus d'interviews, de repor-

tages sur le terrain et d'invités en direct mais également capter la parole des conférenciers qui passent sur notre territoire pour mieux prolonger le débat.

Une nouvelle émission intitulée « Une ville entre Loire et Loing » vient aussi d'être lancée sur les ondes du 89.3. Elle a pour but de faire connaître les collectivités locales aux auditeurs mais également de les amener à mieux comprendre la réalité et les enjeux d'un territoire. La première émission diffusée fin avril a mis en lumière la ville de Chalette ; viendront ensuite les communes de Souppes-sur-Loing en mai et Lorris en juin.

Parmi les autres projets, nous aimerions créer un club de la presse local ou encore mettre en place des projets à visée éducative en initiant des élèves à l'expression radiophonique par le biais d'ateliers...

L'un des objectifs de C2L en tant que radio associative musicale étant de promouvoir les groupes locaux, nous souhaitons bien entendu continuer à améliorer notre tremplin musical Label Treppe en nous rapprochant par exemple de la scène « jeunes talents » du Printemps de Bourges.

Faut pas pousser Marine dans les orties !

Une nouvelle chronique vient de voir le jour sur C2L : Marine Remyot, étudiante en master médias - édition audiovisuel à la Sorbonne à Paris, a fini son stage de trois mois en journalisme à la radio. Elle est à présent bénévole pour l'association et présente chaque semaine la chronique « Faut pas pousser Marine dans les orties » diffusée les vendredis, samedis et dimanches matin. Entre coups de gueule et coups de cœur, la chronique propose une vision sans concession de l'actualité.



On en parle

Potagers partagés, une expérience à enraciner



Exemple de jardins partagés

Rencontre avec Espérance Patureau, Conseillère déléguée à l'environnement et au cadre de vie.

La Ville lance un projet de jardins familiaux. Pouvez-vous nous en expliquer le concept ?

Je préfère plutôt parler de potagers partagés. Ce sont des espaces qui permettent aux habitants des immeubles qui n'ont pas de terrain autour de chez eux de pouvoir cultiver des légumes. Un premier essai avait été tenté il y a quelques années mais n'avait pas fonctionné, le projet n'ayant pas été appréhendé dans le bon sens ; le terrain avait été livré en quelque sorte « clés en main », et seulement après il avait été fait appel aux jardiniers. Ce n'était pas participatif. Ce nouveau projet s'inscrit dans le contexte de l'élaboration de l'Agenda 21 dont l'un des principaux enjeux est le développement durable, lequel consiste à laisser un patrimoine viable pour nos enfants. Les potagers partagés font donc partie d'un projet global de sensibilisation à comment mieux manger, comment protéger l'environnement, l'eau, l'air que nous respirons.

Sur quoi repose le projet et à qui est-il destiné ?

La Ville met à disposition le terrain (face au pont du Gué aux biches).



Espérance Patureau, Conseillère municipale déléguée à l'environnement et au cadre de vie

Notre objectif est de faire participer les intéressés, que ce soit des personnes des immeubles du Gué aux biches ou de la résidence Malraux ou, plus largement, celles résidant autour du Gué aux biches, ceci pour une raison de proximité. Nous démarrons l'expérience au Bourg mais l'objectif est d'avoir un potager dans tous les quartiers. Nous espérons que cette expérimentation fonctionnera et servira de modèle.

Pratiquement, comment fonctionneront ces potagers partagés ?

Justement si les premiers potagers n'ont pas bien fonctionné c'est parce qu'ils n'étaient pas vraiment « partagés ». C'est-à-dire qu'il y avait un grand jardin, tout le monde y travaillait et ne se partageait que les récoltes. Là ce sera surtout un espace partagé où chacun aura son lopin de terre et où certains outils et matériaux pourront être mis en commun. L'abri et la réserve d'eau seront collectifs. Le but est d'amener les gens à s'approprier ce projet et qu'ils le fassent évoluer à leur manière. Il y aura également un petit espace commun pour cultiver, par exemple, des herbes aromatiques pour favoriser le partage. Cela n'empêchera pas l'échange de légumes

entre jardiniers. Certaines personnes expérimentées se projettent déjà dans l'avenir en imaginant de prolonger cette expérience par des ateliers-cuisine pour apprendre à préparer ce qui aura été récolté et échanger des recettes. Nous espérons faire de ces potagers familiaux un lieu convivial, social, qui permette aux usagers de sortir de chez eux et de profiter d'une activité de plein air.

Côté fonctionnement ce sera de toute façon une gestion commune qui, à terme, pourrait se transformer en association. Ce sera aux intéressés de décider. L'objectif est l'autonomie. C'est un projet que nous allons accompagner. Nous voulons, via ce dispositif, créer du lien social, faire comprendre que la terre concerne tout le monde, montrer que ce que nous mangeons vient de la terre et qu'il faut la soigner. Notons que la culture de ces potagers sera sans pesticides, la production sera bio. En apprenant à faire du compost certains découvriront sûrement les vrais goûts et apprécieront de consommer des produits sains.

Pour tout renseignement contacter le Service environnement au 02.38.93.11.00 – courriel : laurence.duval@ville-chalette.fr

B. Taleb

Succès des Portes ouvertes du Lycée Professionnel du Château-Blanc

Bruno Tomas, proviseur, et ses collaborateurs sont satisfaits du succès des Portes ouvertes de leur établissement qui a accueilli dans la matinée du 21 mars 400 visiteurs. Est-ce l'effet Bastien Godinou déclaré Meilleur Apprenti de France (M.A.F.) avec trois médailles d'or (départementale, régionale et nationale) ? Peut-être, mais ce n'est certainement pas la seule raison.

Un lycée attractif et ouvert sur l'extérieur

Le lycée actuellement en pleine restructuration offrira, les travaux terminés, les meilleures conditions possibles pour un apprentissage de qualité à tout jeune, fille ou garçon, souhaitant s'investir et travailler. Déjà les visiteurs ont pu apprécier les formations proposées et interroger les professeurs et formateurs sur l'enseignement dispensé et les débouchés.

Le lycée se distingue aussi par une mixité de l'enseignement. Mixité, car il accueille en plus des classes classiques des apprentis et des adultes en partenariat avec Pôle emploi, les entreprises, le Conseil régional, les agences d'intérim ou à titre individuel.

De plus, depuis plusieurs années, le lycée a ouvert deux classes de troisième « préparation professionnelle » de 24 places chacune permettant à des élèves de collège désireux de s'orienter soit vers un Baccalauréat Professionnel soit vers un C.A.P., ou bien encore en apprentissage, de poursuivre une scolarité « autrement ». Ces élèves restent sous un statut de collégien mais apprennent le fonctionnement du lycée. C'est un bon compromis pour les jeunes dans l'expectative ou souhaitant se diriger vers le monde professionnel. Nouveauté, enfin, pour la rentrée de septembre : l'établissement inaugurera une formation « aménagement d'espace architectural ». Autant de raisons qui rendent attractif ce lycée de l'est du département.

Un lycée qui s'adapte aux réalités

Seul bémol, la fermeture sur décision nationale du Baccalauréat Professionnel Ébénisterie d'art. Un regret, notamment pour le professeur d'ébénisterie en charge de cette formation :



Atelier menuiserie du lycée Château-Blanc

ce diplôme permettait en effet de maintenir du savoir-faire et d'offrir du personnel qualifié aux entreprises locales, voire au-delà. Pour pallier ce manque, la direction et l'équipe pédagogique du lycée ont sollicité dès l'an dernier auprès du Conseil régional et du Rectorat la possibilité de créer un C.A.P. en deux ans débouchant sur un diplôme de métier d'art. Cette requête ayant été refusée, le dossier sera représenté pour la rentrée 2016.

Bien évidemment, ces Portes ouvertes ont réservé une place particulière au M.A.F. 2014, Bastien Godinou, section Ébénisterie d'art. Son œuvre et ses trois médailles d'or étaient exposées ainsi que plusieurs photos de la cérémonie au Sénat. Le lycée présentera cette année deux autres candidats au concours du M.A.F. dont l'objet est la réalisation d'un présentoir à bijoux.

Contacts : Lycée Professionnel Château-Blanc - 45120 Chalette-sur-Loing - 02 38 95 06 15
www.lycee-chateaublanc.net

B. Taleb

Dernière minute

Depuis quatre ans, les élus chaletois sollicitent auprès de l'A.M.E. l'aménagement d'une gare routière à proximité des deux lycées (Château-Blanc et Durzy) afin de sécuriser les déplacements des élèves. En effet, les heures de pointe engendrent un flux de circulation important, souvent anarchique et dangereux. Jusqu'à ce jour, ces demandes, soutenues par la Maire de Villemandeur, étaient restées lettre morte. Mais eureka ! 45 000 € viennent d'être crédités au budget 2015 pour lancer une étude de faisabilité. Mieux vaut tard que jamais ! Affaire à suivre...



Plusieurs centaines de lycéens fréquentent le Lycée professionnel

Action citoyenne

Opération citoyenne pour une ville plus agréable

Samedi 18 avril, au cœur du quartier du Château-Blanc, les jeunes du Conseil municipal des enfants (CME) avait donné rendez-vous sur le parking du lycée professionnel pour une opération de nettoyage de printemps : il s'agissait de ramasser papiers, cartons et débris jonchant le sol dans le beau parc Ravel et les rues alentour. Pour Camille et Nada, toutes deux membres du CME, cette action symbolique et concrète participe à la préservation de l'environnement et de la planète et adresse un message en direction des adultes.

Même motivation de Séverine qui se qualifie de « citoyenne et terrienne », venue en famille avec ses deux enfants, Baptiste et Nathan. Leur présence s'est voulue non seulement un encouragement des jeunes du CME mais aussi un acte très concret pour la planète et pour que notre ville soit encore plus belle.

À entendre les motivations des participants, avec cette opération encadrée par Mélanie, animatrice auprès du CME, Aurélie et Damien du SMIR-TOM et des agents du Service municipal « Ville propre », cette action citoyenne, initiée par des jeunes, invite la population à agir pour que notre cadre de vie soit plus agréable. Message reçu cinq sur cinq par le Maire, Franck Demaumont, qui, accompagné de plusieurs élu-e-s, Marie-Madeleine Heugues, Claire Prieux et Kasim Balaban, a tenu à féliciter les participants à cette opération qui en appelle d'autres.



B. Ballu



Soutien à la Croix-Rouge et aux Restos du Cœur

Décidément nos élus du Conseil municipal n'ont pas les deux pieds dans le même sabot. Après la plantation d'arbres autour du Restaurant sur le lac et la journée de sensibilisation à la propreté de la ville, c'est en direction des plus démunis que la Commission « solidarité » a décidé d'agir. Ainsi, afin d'apporter son soutien à la Croix-Rouge et au Restaurant du cœur, le Conseil municipal des enfants organise une collecte de jouets dans toutes les écoles élémentaires de la ville du 18 mai au 2 juin. À l'issue de cette collecte, un tri sera réalisé et les jouets seront vendus sur le stand de la réussite éducative les 6 et 7 juin à la Fête de Chalette en présence des Restos du Cœur. La totalité des recettes sera reversée aux deux associations caritatives. Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mélanie Deslais, animatrice du Conseil municipal des enfants (Tél. : 02.38.85.89.79 - Fax : 02.38.93.63.27 ou melanie.deslais@ville-chalette.fr).

De l'importance de la scolarisation des enfants de deux ans

L'exemple de l'école maternelle de Vésines⁽¹⁾

Depuis 1998, l'école maternelle de ce quartier dispose d'une classe T.P.S. (très petite section). Comme le souligne la Directrice Laetitia Costille « *la constitution de cette classe n'a pas été toujours évidente. Il a fallu expliquer, établir une relation de confiance avec les familles, ce qui est essentiel pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre l'école et la maison. D'où la nécessité d'une attention particulière et régulière à la relation avec les parents* ». En effet il existe un intérêt réel à scolariser les enfants de moins de trois ans.

Une chance pour les enfants et leur famille

Il s'agit en effet d'un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques les familles sont éloignées de la culture scolaire. À deux ans, l'enfant est en plein apprentissage de la langue et l'école maternelle joue un rôle important dans ce domaine, notamment pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. L'apport du vocabulaire dès deux ans est très important, il prévient l'échec scolaire. Un enfant peut



être intelligent mais s'il ne comprend pas la langue, il ne comprendra pas ce qu'on lui demande et fatalement échouera. L'école permet aussi aux enfants d'apprendre à gérer leurs frustrations. Elle aide à devenir élève, avec des règles ; elle favorise l'autonomie. Et puis, dans beaucoup de familles, les jeux de société et les livres sont inexistantes. À l'école, les bambins apprennent à manipuler les jeux de construction ce qui les prépare à la lecture. Un enfant qui sera passé par la classe T.P.S. sera prêt pour les apprentissages futurs. Et Laetitia Costille d'ajouter : « *La classe de T.P.S. joue un rôle social. Elle libère les mamans*

(ou les papas) pour chercher du travail ou passer le permis de conduire, pour se former, ou tout simplement pour disposer de temps pour soi. ».

⁽¹⁾ 8 classes - 4 niveaux - 160 élèves.

B. Taleb



Jean-Claude Bellu et Laetitia Costille

Des cours de français pour les parents !

Pendant que leur enfant se trouve à l'école, les parents ont la possibilité d'apprendre tout comme eux les bases de la langue française. L'objectif est de favoriser l'intégration des parents d'élèves, immigrés ou étrangers hors union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. À ce jour, ces cours de français langue seconde comptent à Chalette une vingtaine d'inscrits de diverses origines. Cette formation a, bien entendu, pour but l'acquisition

de la maîtrise du français (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) mais aussi la présentation des principes de la République et de ses valeurs, une meilleure connaissance de l'institution scolaire ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité afin d'offrir aux parents des clés pour aider leurs enfants au cours de leur scolarité. Selon Jean-Claude Bellu, ancien directeur de l'école de Vésines, « *ces cours créent du lien social, de la communication interculturelle très enrichissante et de*

l'entraide. En classe, je propose une approche ludique et audiovisuelle. Nous travaillons aussi sur l'actualité avec, notamment, une revue de presse. Nous abordons des thèmes comme le droit des femmes, le droit de vote, la liberté d'expression... Ces cours encouragent les parents à échanger en français avec leur enfant pour un apprentissage mutuel de la langue ». Ces cours de français sont dispensés les lundis, mardis et jeudis de 8 heures 45 à 10 heures 45 à l'école de Vésines.

D. Creff

Vacances d'été

Tous ensemble, parents, équipes d'animation pour des vacances pour tous

Rencontre avec Mamoudou Bassoum en charge du «dispositif été» en direction des enfants et ados de la ville.

Mamoudou Bassoum, vous êtes maire-adjoint à l'enfance et à la jeunesse et, en cette qualité, vous êtes en première ligne dans l'organisation des vacances pour les enfants et les jeunes de la commune. Pouvez-vous nous présenter le dispositif qui sera mis en place ?

M.B. : Nous avons plusieurs dispositifs avec les Centres de loisirs Georges-Cosson et Louis-Aragon, le Service jeunesse et les « Ateliers familles ». Et il y a également le club « Bouge ados » qui est rattaché au Service des sports. Outre la mobilisation de tous les services de la Ville, des activités seront encadrées par des clubs sportifs, notamment celui du taekwondo et du judo. Je précise que la dimension culturelle en direction des enfants ne sera pas oubliée grâce aux collaborations avec la Médiathèque, la Ludothèque, et le Service culturel qui présentera trois soirées de cinéma à la plage.

Tout ceci représente une importante mobilisation des services municipaux. Dans votre domaine, quelles sont les équipes qui seront déployées ?

M.B. : Au Centre Louis-Aragon il y aura 16 animateurs et 13 au Centre Georges-Cosson. Quant au Service jeunesse, 6 animateurs seront sur le terrain et 3 personnes interviendront pour les « Ateliers familles ».

C'est donc un dispositif important mais quel est son « fil conducteur » ?

M.B. : Au Centre Georges-Cosson, et ce dans la continuité du Contrat éducatif local, les enfants s'envoleront pour un voyage virtuel à la découverte des « enfants du monde ». Ceux du Centre Louis-Aragon, les jeunes ados, seront au cœur de Broadway avec l'aventure « Aragon made in Broadway » où sport, danse, théâtre, atelier mode et couture, etc. leur permettront de se construire un imaginaire personnel et collectif. Ces activités conjugueront l'utile et le ludique, sans rien lâcher sur les objectifs pédagogiques que représentent le vivre-ensemble, la citoyenneté et l'ouverture sur le monde.

Le Service jeunesse développe ses activités autour des valeurs de citoyenneté. Pouvez-vous nous en préciser la démarche ?

M.B. : Il y aura des activités au pied des immeubles pour aborder cette notion de citoyenneté avec tous les habitants et impliquer les familles (jeunes et parents) afin que la notion de citoyenneté soit une démarche quotidienne, tant à l'intérieur des foyers qu'à l'extérieur. En effet, la citoyenneté ne doit pas être seulement l'affaire de la Municipalité ou de l'Éducation nationale ; elle doit être l'affaire de tous.

Les parents seront-ils invités aux activités du Service jeunesse ?

M.B. : Les parents seront les bienvenus à toutes les activités du S.M.J., tout simplement parce que l'on veut partager des moments conviviaux et débattre avec eux sur les valeurs de la citoyenneté et de la République.

Durant l'été, il est prévu des rendez-vous plus importants que d'autres. Lesquels ?

M.B. : Le 10 juillet à Vésines et le 31 juillet au Château-Blanc, nous proposerons des soirées autour d'un repas confectionné par les parents au cours duquel il y aura des mini concerts. Lors de ces soirées, tout le monde sera invité à une découverte des saveurs du monde qui fait de Chalette une ville si singulière, une ville riche d'humanité.

Il est utile de rappeler que tous les ateliers encadrés par les animateurs du Service jeunesse se dérouleront dans les deux maisons de proximité, celle du S.M.J. située à Vésines, l'autre étant la salle du Château-Blanc.

Cet été, il est prévu de développer les « Ateliers familles ».

M.B. : Les « Ateliers familles » rencontrent un véritable succès. Aujourd'hui nous souhaitons les développer dans tous les quartiers au travers d'animations d'aide à la parentalité. C'est la raison pour laquelle les enfants doivent être accompagnés par des adultes, car il s'agit de construire des activités communes. Durant l'été, après avoir travaillé sur le tri sélectif, les « Ateliers familles » poursuivront leurs actions sur le développement durable autour d'activités nature. Pour conclure, je dirais que l'ambition de la Ville est : tous ensemble, parents, équipes d'animation pour l'émancipation de notre jeunesse.

B. Ballu

Les inscriptions aux activités se font auprès du Service scolaire en mairie
Tél. : 02 38 89 59 70
Pour les activités du Service jeunesse, s'inscrire directement au S.M.J. situé au 63, rue Roger-Salengro.
Tél. : 02 38 89 12 00



Mamoudou Bassoum entouré des responsables des équipes du Pôle Réussite éducative

Libre expression

Les propos tenus dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

➔ Le Groupe des élus communistes et républicains :

Agissons pour la paix, la tolérance, les peuples de toutes cultures, défendons les droits, assumons les devoirs, condamnons la violence.

La citoyenneté est le statut juridique qui permet à un individu de devenir citoyen. La citoyenneté donne accès à l'ensemble des droits politiques tout en créant des devoirs, permettant de participer à la vie civique d'une société ou d'une communauté politique. En général, la citoyenneté est liée au droit de vote. Les valeurs citoyennes qui permettent de mieux vivre ensemble sont : liberté, égalité, fraternité, solidarité, partage. En dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Par exemple, ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

À Chalette, les élus s'engagent pour faire vivre cette citoyenneté en soutenant les associations locales, actrices essentielles du vivre-ensemble. Mais aussi en participant activement à la solidarité qu'elle soit locale à destination

des Chalettois ou internationale à l'image de notre population cosmopolite. Notre ville ne peut rester fermée sur elle-même mais doit s'ouvrir sur le monde pour que chacun d'entre nous s'enrichisse de cette diversité et de ces échanges. Pour ce faire il ne faut pas de démagogie quant aux dépenses municipales qui respectent les engagements pour lesquels nous avons été largement élus. Il faut que le gouvernement soutienne les actions locales et cesse de diminuer les dotations budgétaires. Nous refusons que les Chalettois paient la note de l'austérité que ce soit par les impôts ou les diminutions de services publics. Les élus communistes et républicains continueront à se mobiliser dans la continuité de la grande manifestation du 22 janvier dernier pour que la Ville ait les moyens de mener les projets ambitieux dont nous avons besoin pour le développement de notre commune. Ensemble mobilisons-nous pour être acteurs de notre avenir et combattre l'austérité.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Participons à l'effort collectif, baissions les indemnités des élus...

La baisse des dotations de l'Etat va entraîner une diminution de 1,5 % du budget de la commune en 2015. Nous proposons, depuis le début du mandat, une baisse des indemnités des élus de 20 % afin de participer à l'effort de maîtrise budgétaire : 255 000 € pourraient ainsi être redéployés vers d'autres projets municipaux d'ici 2020.

Nous avons proposé des mesures afin de maîtriser nos dépenses et cela dans le plus grand respect du personnel municipal. Par exemple, l'élaboration d'une véritable stratégie immobilière à l'échelle de la commune permettrait de connaître ce qui doit être conservé, rénové et vendu afin d'optimiser les coûts d'entretien et générer des recettes supplémentaires.

➔ Le Groupe Mieux vivre à Châlette - Droite modérée :

Texte non parvenu

➔ Le Groupe des élus FN :

Nous remercions nos électeurs, le FN progresse dans notre ville. Le maire nous refuse toujours un local pour assurer nos permanences, nous serons donc peut-être dans l'obligation de nous installer dans le hall de la

mairie. L'adjointe au maire L. Delaporte veut améliorer les écoles et hôpitaux à Cuba. N'a-t-elle pas vu l'état de l'école primaire du Lancy. Prochainement elle part en Palestine... ?

➔ L'élu Unicité :

Texte non parvenu

État civil :

NAISSANCES

DE SOUSA BORGES Pyetro
HDIRI Mohamed
LAVECHIN Cylia
SOUCHON Naëlle
GÜMÜS Elyas
SEGHIER Jihan
BANTSIMBA TSOSSOLO Aliza
MIEL ÖZGUN Ilhan
DJOUROU Elycée
LECLERCQ Ilyes
SIKANA Khadija
ERDEM Tim-Huseyn
ERDEM Léo-Hassan

MARIAGES

SÜTYEMEZ Cafer et TÜYSÜZ Meryem
BEN TRAD Skander et JULIEN Jessica
KHNAFOU Mahmoud et DELAHAYE Maryline
HAMDOUN Abderrahman et ASTITOU Sanaa
ALTUN Fatih et GÜR Fatma
MAHMOUD Wissem et CHARDA Nadia

DÉCÈS

PRESNE Lucette Vve. AUBRY
LE SOMMIER Raymonde Ep. GUYON
COCO Olimpia Vve. FERREIRA
PINCHON Jean-Paul
DUBOIS Patrick
GODEFERT Jacky
CONDE Diegbe
MOCOEUR Marc
CONSTANT Léone
ROCHE Pierre
ALVES Hélène Ep. DOMINGUES
BOUZIAT Alain
VANHOUTTE Micheline
GHISTE Roland

INVITATION



LES HUTCHINSON
RENCONTRES AUTOUR DE L'USINE

à une projection du film documentaire d'Emmanuelle Bidou «LES HUTCHINSON, rencontres autour de l'usine»

Mercredi 13 mai 2015 à 20 H

Espace culturel «Le Hangar»
5, rue de la Forêt, Chalette-sur-Loing Entrée libre

Histoire d'avant

Les vingt ans du Musée d'école

Le 30 mai 2015, le musée fêtera ses vingt ans. Quand on y entre, on reste toujours frappé par le décor, les odeurs de craie, de cire et d'encre, la résonance de ce lieu. Si le musée n'a pas perdu de son attrait depuis son ouverture le 20 mai 1995, c'est qu'il doit à ses fondateurs de solides bases.

Ce musée qui regroupe une collection d'objets scolaires datant de 1850 à 1950 a été créé à l'initiative de deux partenaires. « Les Amis de l'école de Chalette » assurent des portes ouvertes et des animations gratuites mensuelles (écriture à la plume, cartographie, calcul mental, morale et instruction civique, leçon de choses, pliages, chant, poésie). La Ville de Chalette-sur-Loing, quant à elle, prend en charge l'entretien et les visites de groupes.

Le Musée d'école, une véritable école construite en 1876

Des centaines d'enfants « ont usé leurs fonds de culotte » sur les bancs de cette école. Puis, ce petit établissement scolaire fut laissé à l'abandon. Dans les années 1990, M. Fils, enseignant à Chalette, a travaillé sur une exposition présentant les grandes lignes de l'école du XVI^{ème} siècle à 1960. Ces panneaux très instructifs ont intéressé les élus chalettois dont Jean-Pierre Tisseyre, adjoint au maire. L'école située rue Gambetta est apparue comme le lieu idéal pour abriter cette exposition : une école authentique, chargée d'histoire, avec les huisseries et parquet en damier d'origine. La salle manquait de mobilier et c'est J.-P. Tisseyre avec une poignée de bénévoles qui prend alors les choses en main.

Un appel aux dons concluant

J.-P. Tisseyre, dès qu'il en avait l'occasion, présentait son projet et faisait appel aux dons. Des maires des quatre coins du Loiret l'ont contacté pour proposer des pupitres, livres, matériels scolaires. Il va même se rendre en camionnette dans l'Aude, son département natal, pour récupérer de vieilles tables d'écolier. Une fois effectuée la réception de tous ces dons, il fallait trier, recenser, classer, tout noter à la main sur des cahiers encore conservés au musée. Des centaines d'objets furent ainsi répertoriés : livres, cahiers, matériel d'écriture, manuels scolaires, ardoises, cartables,

blouses, compendium*, métrique, affiches, encres, tampons encreurs... Quelques membres de l'Association « Les Amis de l'école de Chalette », dont Mmes Gaudin, Prieur et Bourgeois, et MM. Goussard et Pépin ainsi que M. et Mme Tisseyre, se retrouvaient tous les mardis après-midi pour sélectionner les objets qui allaient décorer le Musée d'école. Ce fut un travail parfois salissant (car étaient livrés de vieux objets conservés depuis des lustres dans des greniers), parfois ingrat et laborieux (car certains objets n'avaient rien à voir avec la période du Musée d'école, de 1850 à 1950) mais le plus souvent passionnant quand les bénévoles exhumaient des cahiers magnifiquement calligraphiés datant de la fin du XIX^{ème} siècle, une table-banc de 1840, un projecteur à pétrole de 1870, des fusils scolaires en bois de 1880, des diplômes du Certificat d'études... Nous avons donc un lieu, des objets, des bénévoles motivés ; il fallait trouver un nom symbolique à ce musée.

Musée Fernand Bouttet

L'association « Les Amis de l'école de Chalette » (A.E.C.) et la Ville de Chalette ont choisi celui de M. Fernand Bouttet, fondateur des A.E.C. en 1904. Directeur de l'école rue Gambetta, il regrettait que ses élèves, en quittant l'école, perdent une grande partie de leurs connaissances en ne les entretenant plus. Il eut l'idée de réunir ses anciens élèves le soir au sein de cette association des « Amis de l'école de Chalette » pour leur faire réviser l'arithmétique, l'écriture, la lecture...

Joyeux anniversaire au musée et encore merci à tous ses bénévoles dont Gisèle, Françoise, Mila, Liliane, Lina, Mireille, Huguette, Sylvie, Olivier, Francis, Pierre et, bien sûr, Jean-Pierre.

* Abrégé ou condensé, sous la forme d'une compilation, d'un corpus de connaissances.

Le 18 avril, épreuve du Certificat d'études

Le 30 mai, le musée soufflera ses 20 bougies

Le 30 mai à partir de 10 heures 30, la Ville de Chalette-sur-Loing et les A.E.C. vous invitent à l'anniversaire du musée. À cette occasion, un diplôme d'honneur sera remis aux « élèves » ayant participé à l'animation « Certificat d'études primaires » du samedi 18 avril 2015 pour les récompenser d'avoir planché sur des épreuves instructives mais avant tout amusantes.

À l'affiche



Samedi



- 11h : Orchestre à l'école sur la Grande scène
- 11h45 : Inauguration officielle de la Fête
- 12h : Déambulation des Croqueurs de Pavés
- 12h-14h : Garçon SVP sur l'espace restauration
- 14h-15h : Initiation Cirque sous le chapiteau
- 15h : Vernissage Exposition Stand de la Ville
- 16h : Conférence de **CLEMANTINE AUTAIN**
- 17h30-18h30 : Spectacles des Croqueurs de Pavés
- 20h : Concert *Demain la Veine* sur la Grande scène (1ère partie)
- 21h : **CONCERT DE STEVANS**
- 23h : Fin du concert et clôture de la Fête
- 23h30 : Dernière navette AMELYS

Dimanche

- 11h : **Conseil municipal extraordinaire "CHALETTE HORS TAFTA"**
Stand de la Ville
- 12h : Déambulation de Ronda Tipica
- 15h : Déambulation des Croqueurs de Pavés
- 18h : Concert de **DEBOUT SUR LE ZINC**
sur la grande scène
- 19h : **Clôture de la Fête**
- Toute la journée : Initiation Cirque sous le chapiteau



Brèves

Comités de quartier :

- Lancy : réunion jeudi 7 mai à 18 h, salle Henri-Barbusse
- Vésines : réunion mercredi 13 mai à 18 h, salle Roger-Salengro
- Pontomerie : réunion mardi 19 mai à 18 h, Maison des associations
- Kennedy-Château-Blanc : réunion jeudi 21 mai à 18 h, Maison des associations
- Bourg : réunion mercredi 3 juin à 18 h, salle Louise-Michel et barbecue dimanche 21 juin à 12 h, au centre de loisirs Louis-Aragon. Inscription au 02.38.98.87.92

Foire aux particuliers :

jeudi 14 mai autour de la mairie, organisée par le Service Vie des quartiers. Inscription et renseignements au 02.38.98.87.92

Initiation aux chants d'oiseaux :

dimanche 17 mai - départ à 9 h de la Maison de la nature et de l'eau. Inscription et renseignements au 02.38.98.72.97 ou 06.42.07.34.75 - ou cathérine.pépin@ville-chalette.fr - Sortie gratuite.

Conseil municipal :

mardi 26 mai à 20 h 30, mairie séance publique

Avocat conseil :

prochaine permanence mercredi 27 mai sur rendez-vous au 02.38.89.59.03 ou 59.04

Les Croqueurs de Pavés :

samedi 30 mai à 20 h, soirée mensuelle sous chapiteau, 14 rue Roger-Salengro - Thermostat 7 (burlesque) - Anna C et Barbiche (swing à texte, nouvel album).

Kermesses des écoles :

samedi 30 mai, école Michel-Moineau et école maternelle de Vésines.

Concours des maisons et balcons fleuris :

inscription à compter du mardi 2 juin auprès du Service Vie des quartiers tél. 02.38.98.87.92

Ateliers informatiques de l'É.P.N. :

tous les samedis à 16 h à la Médiathèque. Gratuits, ils s'adressent à tous les publics. Pour y participer, il suffit de posséder la carte Agorame et de s'inscrire auprès de l'animateur. Prochaines dates :

- 16 mai : s'enregistrer sur des sites Internet
 - 23 mai : quelques astuces avec Windows
 - 30 mai : sites d'achat et petites annonces
- Contact animateur : 02.38. 07.24 92

Devenez membre du Conseil citoyen de votre quartier

Neutralité, citoyenneté, co-construction. Liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Le Conseil citoyen vise à associer les habitants et acteurs locaux (associations, commerces...) aux décisions qui seront prises pour le quartier. Il sert à partager ses idées, échanger des propositions, proposer des actions pour le quartier, faire le bilan des projets et des actions. Deux réunions de présentation **mardi 12 mai :**

- 18 h - salle Louis-Aragon - impasse de la prairie à Chalette, pour les quartiers du Bourg (Chalette) et Chautemps (Montargis)
 - 20 h - salle Roger-Salengro - pour le quartier de Vésines
- Contact : Frédéric Pay - courriel : frederic.pay@ville-chalette.fr
02.38.89.59.59